conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ß-Carotene 10% Emulsion Red

5012538

Version 1.1 Date de révision 27.04.2011 Date d'impression 18.06.2014

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : ß-Carotene 10% Emulsion Red

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Colorant pour produits alimentaires et pharmaceutiques,

mélange Destiné à l'enrichissement des aliments

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : DSM Nutritional Products Europe Ltd

PO Box 2676 4002 Basel +41618157777

 Téléphone
 : +41618157777

 Téléfax
 : +41618157770

Adresse e-mail Personne responsable/émettrice

: sds.nutritionalproducts@dsm.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+41 62 866 2314

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Selon les Directives CE 67/548/CEE ou 1999/45/CE, n'est pas une substance ni un mélange dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

Etiquetage supplémentaire:

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

EUH208 Contient: dl-α-tocophérol: Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

3. Composition/ informations sur les composants

Brève description du produit : Préparation composée d'un ingrédient actif et d'excipients

3.2 Mélanges

Remarques : Aucun composant dangereux selon le Règlement (CE) No.

1907/2006

1/8 MSDS_CH/FR

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ß-Carotene 10% Emulsion Red

5012538

Version 1.1 Date de révision 27.04.2011 Date d'impression 18.06.2014

Autres ingrédients

Nom Chimique	NoCAS NoCE Numéro d'enregistrem ent	Classification	Classification SGH	Concentration [%]
β,β-carotene	7235-40-7 230-636-6			>= 10 - < 15
glycerol	56-81-5 200-289-5			>= 30 - < 60

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de

premiers secours.

En cas d'inhalation : Mettre la victime à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle de

poussière ou de fumées provenant de surchauffage ou de

combustion.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la

peau

: Oter immédiatement les vêtements et les chaussures

contaminés.

Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

En cas de contact avec les

yeux

: Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

Enlever les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Aucun symptôme spécifique connu.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction : Mousse résistant à l'alcool

appropriés Produit sec

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement voisin.

2/8 MSDS_CH/FR

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ß-Carotene 10% Emulsion Red

Version 1.1 Date d'impression 18.06.2014 Date de révision 27.04.2011

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant : Aucun à notre connaissance.

la lutte contre l'incendie

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le

: En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire

autonome.

feu

Autres informations

: Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.

Les dispositions concernant l'élimination sont consultables à la rubrique 13.

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une

manipulation sans danger

: Équipement de protection individuel, voir section 8. Pas de recommandations spéciales requises pour la

manipulation.

contre l'incendie et

l'explosion

Indications pour la protection : Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les

aires de stockage et les

conteneurs

en commun

: Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.

Précautions pour le stockage : Pas de restrictions particulières pour le stockage en commun.

Température de stockage : < 15 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

3/8 MSDS CH/FR

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ß-Carotene 10% Emulsion Red

5012538

Version 1.1 Date de révision 27.04.2011 Date d'impression 18.06.2014

Utilisation(s) particulière(s) : non applicable

8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants	NoCAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base			
glycerol	56-81-5	VME	50 mg/m3	2007-01-01	CH SUVA			
	poussiè	poussières inhalables						
	: Si la VME	Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du foetus.						
		VLE	100 mg/m3	2007-01-01	CH SUVA			
	poussiè	poussières inhalables						
	: Si la VME	Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du foetus.						
Composants	NoCAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base			
β,β-carotene	7235-40-7	TWA	1,5 mg/m3		Limite interne à DSM			

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est

normalement nécessaire.

Protection des mains : Matière des gants: par exemple caoutchouc nitrile

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du

corps

: Vêtement de protection

Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide, visqueux

Couleur : rouge

Odeur : Pas d'information disponible.
Seuil olfactif : Pas d'information disponible.

pH : donnée non disponible

Point/intervalle de fusion : non déterminé Point/intervalle d'ébullition : non déterminé

Point d'éclair : > 175 °C

Taux d'évaporation : non déterminé

Inflammabilité (solide, gaz) : Non classée comme entretenant la combustion selon les

4/8 MSDS_CH/FR

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ß-Carotene 10% Emulsion Red

Version 1.1 Date d'impression 18.06.2014 Date de révision 27.04.2011

réglementations de transport.

Limite d'explosivité, inférieure : non déterminé Limite d'explosivité, : non déterminé

supérieure

Pression de vapeur : non déterminé Densité de vapeur relative : non applicable

Densité : env. 1,1 gcm3 (à 20 °C)

Hydrosolubilité : dispersable Coefficient de partage: n-: non applicable

octanol/eau

Température d'auto-

inflammabilité

: donnée non disponible

Température d'inflammation : non déterminé

Décomposition thermique : donnée non disponible

Viscosité, dynamique : non déterminé

Propriétés explosives : donnée non disponible Propriétés comburantes : donnée non disponible

9.2 Autres informations

donnée non disponible

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de dangers particuliers à signaler.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Incompatibilité possible avec les matériaux répertoriés à la rubrique 10.5.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur.

10.5 Matières incompatibles

Acides forts et bases fortes Oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition en utilisation conforme.

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale : donnée non disponible

> MSDS_CH / FR 5/8

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ß-Carotene 10% Emulsion Red

Version 1.1 Date de révision 27.04.2011 Date d'impression 18.06.2014

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

: Un contact prolongé avec la peau peut provoquer une

irritation cutanée.

Sensibilisation respiratoire ou : donnée non disponible

cutanée

Mutagénicité sur les cellules germinales

Génotoxicité in vitro : donnée non disponible

Cancérogénicité : Ces informations ne sont pas disponibles.

Toxicité pour la reproduction : Ces informations ne sont pas disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition répétée

: Ces informations ne sont pas disponibles.

Autres informations : En raison de la nature du produit, on ne s'attend à aucune

toxicité significative.

Peut causer des décolorations de la peau.

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité : donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : donnée non disponible

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: non applicable

12.4 Mobilité dans le sol

Répartition entre les compartiments environnementaux

: donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Evaluation : Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme

persistante, ni bioaccumalable ni toxique (PBT).

: Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme

très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Autres effets néfastes

Information écologique

supplémentaire

: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

MSDS CH/FR 6/8

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ß-Carotene 10% Emulsion Red

5012538

Version 1.1 Date de révision 27.04.2011 Date d'impression 18.06.2014

Produit : Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une

entreprise d'élimination des déchets agréée.

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site

agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage

ou d'élimination.

14. Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR

Marchandise non dangereuse

RID

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR

Marchandise non dangereuse

RID

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Marchandise non dangereuse

RID

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

ADR

Marchandise non dangereuse

RID

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Marchandise non dangereuse

RID

Marchandise non dangereuse

IMDG

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ß-Carotene 10% Emulsion Red

5012538

Version 1.1

Date de révision 27.04.2011

Date d'impression 18.06.2014

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

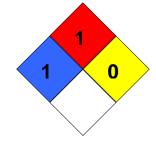
non applicable

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

NFPA Classification

: Danger pour la santé: 1 Risque d'incendie: 1 Danger de réactivité: 0



15.2 Évaluation de la sécurité chimique

non applicable

16. Autres informations

Abréviations: 67/548/EEC= Dangerous Substances Directive. 1999/45/EC= Dangerous Preparations Directive. Regulation (EC) No. 1272/2008= Regulation on classification, labelling and packaging of substances and mixtures. DNEL= Derived No-Effect Level. PNEC= Predicted No-Effect Concentration. NFPA= National Fire Protection Association. IATA= International Air Transport Association. IMDG= International Maritime Dangerous Goods. RID= International Rule for Transport of Dangerous Substances by Railway; ADR= European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road. TWA= Time Weighted Average (pondérée dans le temps). VME= valeur moyenne d'exposition. STEL= Short term exposure limit. VLCT= Valeur limite à courte terme.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

8/8 MSDS CH/FR